



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2020
Séance	:	4

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
	HOMMAGES	3
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU	3
	5 OCTOBRE 2020	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	4
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
6.1	Procédures	6
6.2	Secrétaire du Conseil communal	6
6.3	Votations fédérales.....	6
7.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	7
7.1	ASEL	7
7.2	ASIJ.....	7
7.3	ORPC.....	7
8.	PREAVIS 09/2020 : BUDGET 2021	8
9.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	17
9.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	17
	9.1.1 Référendum	17
	9.1.2 Ancienne menuiserie Bastian.....	17
	9.1.3 Vœux et remerciements.....	17
9.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	18
	9.2.1 Mollie-Margot.....	18
	9.2.2 Locaux de la Voirie	18
	9.2.3 Vœux et remerciements.....	18
9.3	Informations données par M. Daniel Métraux	18
	9.3.1 Vœux et remerciements.....	18
	9.3.2 ORPC	18
	9.3.3 Bâtiments.....	18
9.4	Informations données par M. Jean-Claude Rochat.....	19
	9.4.1 Comptage	19
	9.4.2 Mollie-Margot.....	19
	9.4.3 Travaux validés sur préavis	19
	9.4.4 Vœux & remerciements	19
10.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	19
10.1	Secrétaire - remerciements	19
10.2	Couverture 5G.....	19
10.3	Référendum - Hôtel-restaurant Les Alpes.....	20
10.4	Arrêté Covid du 19 novembre 2020	21
10.5	Tableau des investissements.....	21
10.6	Pistes cyclables.....	22
10.7	Plan de classement des arbres.....	23
10.8	Propriété sise à la route des Miguettes 22.....	24

Salutations

Le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, Mme la Secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, ainsi que les représentants de la presse.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Aeschlimann

Sont excusés :
Mme Jeannette Car-Klappert
M. Alexandre Dubas
M. Pierre-Félix Duvoisin
Mme Sandra Klinke
Mme Marie-Claude Meriem
Mme Isabelle Müller
M. Jean-Pierre Werly

Retard non excusé Mme Carmen Décombaz

Absences non excusées M. Ralph Brühlmann
Mme Berthe Vaney

Sont présents : 48 conseillères et conseillers puis 51 ensuite des assermentations et de l'arrivée de Mme Décombaz.

HOMMAGES

Le Président a une pensée pour toutes celles et ceux dans l'assemblée qui ont été touchés par la perte d'un être cher ces derniers mois. Il pense particulièrement à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher qui a perdu sa maman Madame Geneviève Schumacher fin novembre 2020. Le Président invite l'assemblée à se lever et observer un instant de silence afin de leur rendre hommage.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2020

En préambule, le Président indique que le chiffre 7.2 du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 contient deux erreurs. Le nom de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher, intervenant, manque en début de paragraphe. D'autre part, la 5^{ème} ligne doit être complétée. Il faut dès lors lire : « Dans ce rapport **de faible curiosité**, figure le tableau comparatif des coûts annuels depuis 2013, qui ne contient même pas les chiffres réels pour les années 2018 et 2019 ». Cela fait, il ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et le procès-verbal soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 28 octobre 2020, le Bureau a fixé l'ordre du jour, lequel a été rectifié le 24 novembre 2020 et remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2020
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des conseils intercommunaux
8. Préavis 09/2020 : Budget 2021
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

En remplacement de Mme Sylvie Cornut et de M. Célien Cornut, démissionnaires, deux sièges attribués au groupe « UDC » sont vacants. M. Steve Cosandey et M. Patrick Glauser sont dès lors priés de venir devant l'assemblée pour prêter serment. Le Président procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, chaque conseiller est appelé par son nom, lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le Président prend acte de la promesse de M. Steve Cosandey et de M. Patrick Glauser et les déclare membre du Conseil communal de Savigny pour la législature 2016 - 2021. Il les invite à prendre place au sein de l'assemblée et, sous les applaudissements, leur remet le classeur des Règlements communaux.

Les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 50.

5. COURRIER

Depuis la séance du 5 octobre 2020, le Bureau a reçu le courrier suivant :

- Reçu un courriel de Mme Schori, Secrétaire municipale donnant des précisions sur la visite du Préfet, agendée au 2 novembre 2020.
- Reçu le 13 octobre 2020 un courriel de M. le Conseiller Peissard concernant un éventuel vice de forme relatif à l'approbation du préavis 10/2020 Demande de crédit pour l'achat et la rénovation de l'Hôtel restaurant Les Alpes lors de la séance du conseil communal du 5 octobre 2020 (voir détail sous 6. *Communications du Bureau*).
- Reçu courrier de la Municipalité, daté du 22 octobre 2020, indiquant les points à l'ordre du jour en ce qui la concerne, pour la séance du 7 décembre 2020.
- Reçu le 25 octobre 2020 un courriel des initiants de SOS Communes, transmis aux conseillères et conseillers.
- Transmis aux Conseillères et Conseillers le périodique Canton - Communes.
- Début novembre 2020, courriers et courriels échangés entre le Président et Mme Schori, Secrétaire municipale s'agissant de la soirée de présentation des élections, puis de son annulation, ainsi que de la séance du 18 janvier 2021 consacrée au tirage au sort de l'ordre des listes électorales.
- Le 4 novembre 2020, informé les Chefs de groupe que des tirages papier des dossiers de candidature aux élections du Conseil communal et de la Municipalité sont disponibles au greffe.
- Reçu le 7 novembre 2020 un courriel de M. le Conseiller Schumacher concernant le chiffre 7.2 du procès-verbal du 5 octobre 2020.
- Reçu le 16 novembre 2020 une invitation de l'ASEL à assister au conseil intercommunal du 24 novembre 2020.
- Reçu le 17 novembre 2020 un courriel de la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud concernant la campagne de soutien aux communes vaudoises dans le cadre de l'information liée aux élections générales de mars 2021, baptisée « Pour ma commune ».
- Reçu mail du 24 novembre 2020 de Mme Schori, Secrétaire Municipale informant le Président du retrait du Préavis 11/2020, l'ECA n'ayant pas préavisé favorablement au Règlement et à son annexe, tels que présentés.
- Reçu mail du 3 décembre 2020 de la Préfecture concernant l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19) ; cet arrêté n'autorisant pas la présence de public lors de la tenue des conseils communaux.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

6.1 Procédures

Concernant le vice de forme soulevé par M. le Conseiller Peissard, une entrevue le 15 octobre 2020 avec le Préfet a permis de clarifier et de clore le sujet. Sans entrer dans les détails, le Président relève qu'il y a eu, lors de la séance du 5 octobre 2020, de multiples vices de forme, un de sa part et l'autre de la part de l'assemblée elle-même. Il se tient à disposition des Conseillères et des Conseillers pour en parler en fin de séance. Au final, le vice de forme n'a pas été retenu.

Il précise qu'en tant que Président il ne peut pas refuser les préavis d'urgence. De même, il n'est pas de la compétence du Président de demander un vote à bulletin secret. Cette demande doit être émise par l'Assemblée. En revanche le Président peut demander un vote nominatif, c'est-à-dire un appel formel lors duquel il lui est répondu « oui », « non » ou « abstention ».

6.2 Secrétaire du Conseil communal

Comme déjà annoncé, Madame Martine Aubry Morin a été nouvellement choisie pour assumer la tâche de secrétaire du Conseil communal. Le Président l'invite à se lever afin que les Conseillères et Conseillers puissent l'identifier. La transition entre la secrétaire actuelle, Martine Marro et la nouvelle secrétaire Martine Aubry Morin se poursuit, cette dernière ayant activement participé au dépouillement des dernières votations du 29 novembre 2020.

6.3 Votations fédérales

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, le Président communique au Conseil les résultats des votations du dimanche 29 novembre 2020.

Objet - 1 - Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »

Compte tenu du scrutin à la double majorité *PEUPLE / CANTONS*, cet objet a été refusé, 14,5 cantons n'ayant pas soutenu l'initiative.

Au niveau	Résultat	OUI	NON	% Participation
Communal		53.55%	46.45%	57.81%
Fédéral	REFUSE	50.73%	49.27%	47.02%

Objet - 2 - Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

Au niveau	Résultat	OUI	NON	% Participation
Communal		46.67%	53.33%	57.76%
Fédéral	REFUSE	42.55%	57.45%	46.93%

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

7.1 ASEL

M. le Conseiller Viesturs Simanis indique que le Conseil intercommunal de l'ASEL s'est réuni le 24 novembre 2020, à Belmont-sur-Lausanne. Le principal sujet à l'ordre du jour était le budget 2021. Il s'agit du dixième budget présenté. Il est chiffré à environ CHF 11'353'000.00 ce qui représente une augmentation de 0,9% par rapport au budget 2020. Cette augmentation est moindre en comparaison de l'augmentation moyenne des années précédentes et reflète une bonne maîtrise des coûts. La contribution pour la Commune de Savigny passe à environ CHF 494'000.00, soit une augmentation de CHF 1'803.00 par rapport au budget 2020. Les causes principales de cette augmentation se trouvent dans l'augmentation des charges du personnel, le remplacement des véhicules de service et l'attribution aux financements spéciaux tels que l'achat d'un radar. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

7.2 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique n'avoir aucune information à donner.

7.3 ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal rapporte sur le dernier conseil intercommunal ORPC du district de Lavaux-Oron qui s'est réuni le 8 octobre 2020 à Savigny. A l'exception de diverses communications, seul le budget 2021 était à l'ordre du jour.

Le budget a été établi sur les bases habituelles, à savoir la situation des comptes de l'année en cours et les prévisions pour 2021 calculées en fonction du nombre d'habitants (62'957 au 31.12.2019). Comme pour tout budget, le CODIR a choisi de minimiser les revenus et de maximaliser les charges. Le montant total à charge des communes s'élève à CHF 1'479'000.00, soit un coût de CHF 23.49 par habitant, représentant une augmentation de 49 centimes par rapport à ce qui est prévu. Cela n'a pas manqué d'interpeller la commission de gestion qui relève que la population devrait augmenter et par conséquent faire baisser le coût par habitant. Cette remarque a été admise par le CODIR, qui confirme qu'effectivement s'il y avait une hausse des habitants au 31.12.2020, le coût par habitant baisserait, sans que cela puisse être validé à la date du 8 octobre. Le montant budgétisé pour la commune de Savigny est à ce jour de CHF 78'910.40.

Une remarque est toutefois à faire concernant non pas les charges mais les revenus budgétés. Ainsi, dans le compte 4359.00 « Facturation prestations », une somme de CHF 75'000.000 a été budgétisée. Cela concerne les prestations refacturées aux organisateurs d'événements tels que le Xtrail de Lutry, le Marathon de Lausanne, la marche romande du Général Guisan, pour ne citer qu'elles. Ce montant ne tient pas compte de la situation pandémique, mais d'une année usuelle. Pour rappel ce même montant avait été mis au budget 2020, alors que les manifestations précédemment citées ont été annulées ! Ce sont donc des revenus qui vont manquer. A voir lors des comptes si des compensations auront pu être réalisées dans le cadre par exemple de cours de formation non effectués.

Rien d'extraordinaire dans ce budget qui a été accepté à l'unanimité.

Mme la Conseillère Libal fait encore part de quelques communications à savoir que suite à la démobilisation de la PC au début du mois de juillet, plusieurs séances se sont tenues entre les commandants des ORPC et le commandement cantonal pour un « *débriefing* » (compte rendu). Il en est ressorti que le climat de travail avait été serein et positif, qu'il y a eu un fort engagement de la milice, mais que des lacunes sont apparues dans les outils informatiques, la logistique et la conduite ce qui rend nécessaire de définir le rôle et les responsabilités des CODIR en cas de crise.

Enfin, lors de la séance du 8 octobre 2020, une aide venait d'être demandée à l'ORPC Lavaux-Oron par les PC Lausanne-Centre et Lausanne-Ouest afin d'accompagner la cellule de *tracking* (suivi) téléphonique. Ce sont plus de 50 miliciens qui ont donc été engagés dès le 12 octobre 2020.

8. PREAVIS 09/2020 : BUDGET 2021

Le rapport de la Commission des finances étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, le Président invite M. Philippe Matter, rapporteur, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

Conclusions

Nous l'avons mentionné, ce budget fait face à de nombreuses incertitudes liées au Covid-19. Bien qu'il soit difficile d'en quantifier les méfaits, la CoFin regrette de ne pas avoir retrouvé, dans ce préavis 09/2020 « Budget 2021 », une réflexion sur l'impact financier de cette pandémie pour notre commune. A la suite d'un coût probablement élevé en résultant, la probabilité d'un amortissement sur plusieurs années ou de la création d'un fonds Covid aurait pu être évoquée.

Des recettes supplémentaires sont toutefois attendues avec la répartition Canton/Communes de la péréquation devant être approuvée par le Grand Conseil, ceci pour autant que l'Etat prenne à sa charge les méfaits financiers du Covid.

Malgré ces incertitudes, la commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 09/2020 « Budget 2021 » et recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'adopter le budget 2021 tel que présenté.*
- 2. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

Le Président remercie la Commission et son rapporteur pour leurs travaux.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny demande à M. le Boursier, Bertrand Pasche de la rejoindre.

Elle souhaite par ailleurs apporter des compléments d'information. Il n'a pas été aisé de réaliser le budget 2021 dans ce contexte de crise sanitaire découlant du Covid-19 et si, au moment de son élaboration, les nombreuses conséquences liées à son impact et à sa potentielle deuxième vague n'étaient pas encore connues, la Municipalité en a partiellement tenu compte sur certains postes budgétaires, comme indiqué sur les tableaux ci-dessous.

Ces tableaux - préparés de manière informelle - ont finalement été mis au point pour la séance du jour, suite à la remarque émise par la CoFin.

	1	2	3
	Optimiste	Budget 2021	Pessimiste
REVENUS	Sans effets COVID	Effets COVID modérés	Effets COVID
Revenu PP 4001.00	CHF 6 900 000.00	CHF 6 900 000.0	CHF 6 900 000.0
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF -250 000.00	CHF -250 000.00
Bénéfice PM 4011.00	CHF 290 000.00	CHF 290 000.00	CHF 290 000.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -15 500.00
Utilisation Forum 4272.00	CHF 80 000.00	CHF 80 000.00	CHF 80 000.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF -10 000.00	CHF -28 782.00
Utilisation Planie 4272.00	CHF 17 000.00	CHF 17 000.00	CHF 17 000.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -2 940.00
Utilisation MC 4271.00	CHF 18 000.00	CHF 18 000.00	CHF 18 000.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -355.00
Utilisation Agora 4271.00	CHF 115 300.00	CHF 115 300.00	CHF 115 300.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -10 218.90
Utilisation Aperó 4271.20	CHF 122 200.00	CHF 122 200.00	CHF 122 200.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -10 182.00
Utilisation DDP CFR 4232.00	CHF 58 700.00	CHF 58 700.00	CHF 58 700.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -6 035.00
Utilisation Abri PC 4271.00	CHF 19 100.00	CHF 19 100.00	CHF 19 100.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -41 670.00
Utilisation St-Amour 4272.00	CHF 3 400.00	CHF 3 400.00	CHF 3 400.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -750.00
Utilisation Anc. central 4271.00	CHF 4 800.00	CHF 4 800.00	CHF 4 800.00
./. Incidences COVID	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF -600.00
Total revenus	CHF 7 628 500.00	CHF 7 368 500.0	CHF 7 261 467.1
Incidence COVID		CHF -260 000.00	CHF -367 032.90

Ils présentent trois colonnes pour les revenus. La première est une approche optimiste qui ne tient pas compte des effets Covid, la troisième est une approche pessimiste qui répercute toutes les incidences liées au Covid, soit toutes les diminutions connues de revenus. La Municipalité a décidé, pour le budget 2021, de s'en tenir à la colonne médiane retenant des effets Covid modérés.

Dans le 2^{ème} tableau figurent en rouge tous les revenus non perçus. Il s'agit en particulier d'allègements sur les loyers de baux commerciaux, d'aides diverses, de la non-perception de frais de location de la part des sociétés ou encore de l'inoccupation du Forum. Ces chiffres s'expliquent par la fermeture générale durant la première vague de tous les commerces non alimentaires. Cela a eu un grand impact sur les commerçants et la Municipalité a reçu des demandes d'aide des locataires de locaux commerciaux, dont elle est propriétaire. M. le Municipal Métraux se tient le cas échéant à disposition pour donner de plus amples détails.

Dans le premier tableau, la colonne médiane retient pour l'essentiel une diminution des revenus des personnes physiques en se basant sur la période de confinement très stricte de la première vague et les fortes incertitudes liées aux baisses de revenus pour les personnes impactées par les RHT (réduction de l'horaire de travail) ou le chômage ainsi que sur le résultat des indépendants. Il convient de relever que pour les personnes physiques, les acomptes en matière d'impôts pour 2021 se basent sur les déclarations fiscales 2019. Vu l'année 2020 fortement impactée par la crise, certains contribuables auront certainement fait des demandes de modification d'acomptes et, s'ils ne l'ont pas fait, des remboursements d'acomptes perçus en trop leur seront probablement octroyés par l'Etat. Ainsi, à ce titre et par mesure de précaution, la Municipalité a estimé que ces diminutions de recettes pouvaient avoisiner les CHF 250'000.00.

De même les acomptes 2022, basés sur l'année 2020, auront un impact sur le budget 2022 qu'il n'est pas encore possible de quantifier. Cette estimation des pertes pourra se faire lors des prochains semestres, lors des prévisions mensuelles des recettes fiscales de 2021.

Concernant les personnes morales, la Municipalité n'a pour l'heure pas prévu de diminution de revenus dans le budget 2021. Tout dépendra de la clôture des comptes 2020 des entreprises. En effet, s'il était illégal pour les entreprises de provisionner sur les comptes 2019, la pratique a été acceptée lors de la Conférence des directeurs financiers. Il est désormais possible pour les entreprises de le faire pour la clôture 2020, leur permettant ainsi de faire des réserves pour l'avenir, ce qui, pour certaines d'entre elles, diminuera probablement leur bénéfice. La Municipalité s'est approchée de ces entreprises les plus contributrices sur le territoire communal sans pourtant obtenir de précisions quant à savoir si elles vont provisionner pour 2020, ou si elles ont des emprunts Covid à rembourser. Ce point n'est donc pas encore clarifié.

Quant à l'effet de vague sur les prochaines années, et compte tenu de la forte récession de 2020, les milieux économiques espèrent une reprise de l'ordre de 3% au niveau suisse. Il est en revanche très difficile de dire si cela aura un impact au niveau cantonal. Relevons qu'ils n'ont pas émis une prévision totalement catastrophique par rapport à la reprise de l'activité.

La Municipalité a donc décidé de retenir une incidence Covid globale pour les revenus de - CHF 260'000.00.

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges. La colonne 2 représente l'approche retenue par la Municipalité

CHARGES	1	2	3
	Optimiste Sans effets COVID	Budget 2021 Effets COVID modérés	Pessimiste Effets COVID
Centre Malley 3521.00	CHF 35 000.00	CHF 35 000.00	CHF 35 000.00
Incidences COVID -	CHF 0.00	CHF 5 000.00	CHF 5 000.00
Participation ASIJ 3522.00	CHF 1 758 300.00	CHF 1 758 300.00	CHF 1 758 300.00
Transports	CHF 50 985.00	CHF 50 985.00	CHF 50 985.00
Incidences COVID - (nettoyage)	CHF 0.00	CHF 84 015.00	CHF 84 015.00
<i>Incidences COVID + (camps)</i>		<i>CHF -300 000.00</i>	<i>CHF -300 000.00</i>
<i>Non pris en considération par ASIJ</i>			
Participation cohésion sociale 3515.00	CHF 2 940 150.00	CHF 2 940 150.00	CHF 2 940 150.00
<i>Protocole accord</i>	<i>CHF 174 850.00</i>	<i>CHF 174 850.00</i>	<i>CHF 174 850.00</i>
Incidences COVID - (+5%)			CHF 147 000.00
TOTAL charges	CHF 4 959 285.00	CHF 4 959 285.00	CHF 4 959 285.00
Total incidences COVID	CHF 0.00	CHF 89 015.00	CHF 236 015.00
Total charges avec incidences COVID	CHF 4 959 285.00	CHF 5 048 300.00	CHF 5 195 300.00
Marge autofinancement	CHF 166 615.00	CHF 166 615.00	CHF 166 615.00
Incidence COVID	CHF 0.00	CHF 349 015.00	CHF 603 047.90
Marge autofinancement totale	CHF 166 615.00	CHF -182 400.00	CHF -436 432.90

Concernant la participation communale au Centre sportif de Malley, la Municipalité avait déjà répercuté le montant de CHF 40'000.00 au budget 2021 en lieu et place des CHF 35'000.00 initialement prévus, mais ne l'a pas explicité en termes de texte ou sous forme de tableau. Comme cela ressort de la réponse donnée par la Municipalité à la CoFin (voir rapport CoFin p. 11) lors de l'assemblée générale du CSM du 16 septembre 2020, un budget 2021 fortement déficitaire a été soumis au vote des actionnaires. L'impact Covid - puisqu'il n'y a plus eu ni manifestations, matches ou événements publics - a engendré une perte et par conséquent forcément des charges à répartir qui augmentent au niveau du déficit de la couverture. La Municipalité a donc indiqué ce montant supplémentaire de CHF 5'000.00

Concernant l'augmentation des charges de l'ASIJ, il y a effectivement une corrélation avec l'augmentation des nettoyages. En revanche, tous les camps scolaires ont été annulés, ce qui représente une diminution des charges qui devra être répercutée.

Concernant la cohésion sociale et comme évoqué par la CoFin, un accord Canton/Communes a été trouvé. Il convient néanmoins de rappeler qu'il n'est pas encore en vigueur. Lors du premier débat du budget 2021 du Grand Conseil, plusieurs amendements déposés ont été balayés. Il s'agissait principalement d'amendements issus des initiants de SOS Communes. Toutefois, il semble que pour le second débat (mardi 8 décembre 2020) des amendements plutôt favorables à l'ensemble des communes devraient être déposés.

C'est pour cette raison que la Municipalité n'a pas répercuté cette participation supplémentaire du Canton qui est une péréquation verticale, en d'autres termes une participation progressive s'échelonnant de 2021 à 2028, avec en 2028 un montant pérenne de CHF 150 millions. Le montant pour 2021 devait être de 25 millions. Le Canton a toutefois décidé de ne pas répercuter l'augmentation de la facture sociale auprès des communes pendant deux ans de suite, ce qui porte le montant pour 2021 à 40 millions. Les échelons suivants sont : pour l'année 2022 : 60 millions / pour l'année 2023 : 70 millions / pour l'année 2024 : 80 millions / pour l'année 2025 : 90 millions / pour l'année 2026 : 100 millions / pour l'année 2027 : 125 millions / pour l'année 2028 et les suivantes : 150 millions. Si l'accord projeté dans le cadre de la Loi sur l'organisation et le financement de la participation à la facture sociale est ratifié, cela représentera un revenu supplémentaire pour les communes. En l'occurrence pour la commune de Savigny, la participation 2021 peut être estimée à environ CHF 174'850.00.

Par ailleurs, il devient urgent de traiter la péréquation horizontale. Les pressions sur la plate-forme Canton/Communes sont nombreuses. Du côté du calendrier, le projet devrait être finalisé en juin-juillet 2021 afin d'être voté par le Grand-Conseil au premier semestre 2022, puis entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour toutes les communes.

Enfin, un dernier volet pourrait soulager les charges de la Commune. Le montant n'est pas encore connu pour Savigny. Il s'agit d'une aide cantonale de 21,6 millions de francs versée aux communes afin de compenser l'absence d'indemnisation de la Confédération qui exclut d'apporter son aide financière aux institutions exploitées par les pouvoirs publics. Ainsi, il n'y a pas eu de RHT pour les structures d'accueil et cela malgré leur fermeture. De plus, le réseau APERO percevra un montant de CHF 58'600.00 pour la mise en place de prestations de garde d'accueil d'urgence pour les parents qui étaient fortement mobilisés pendant la première crise, notamment les parents infirmiers, médecins ou autres. Ces prestations n'avaient pas été facturées aux parents et seront donc compensées.

En résumé le budget communal retient l'augmentation de CHF 5'000.00 pour le Centre sportif de Malley, les CHF 84'000.00 à l'ASIJ pour les nettoyages mais ne répercute pas la diminution des charges de CHF 300'000.00 pour les camps scolaires annulés, ni le montant de la péréquation verticale, puisque l'accord n'a pas encore été ratifié au sein du Grand-Conseil.

Après quelques hésitations, la Municipalité a finalement renoncé à retenir le volet pessimiste (colonne 3). En effet, l'Etat de Vaud a pris différents arrêtés pour soulager l'économie et il n'est pour l'heure pas possible d'en mesurer l'impact, notamment en ce qui concerne la facture sociale. La Municipalité a donc retenu une augmentation des charges de CHF 89'000.00.

Ce tableau permet également de comparer les chiffres de la marge d'autofinancement. Sans répercussion Covid la marge d'autofinancement serait suffisante. Avec les répercussions choisies elle devient négative mais présente quelques éléments « d'espoir » pour une rebascule du côté positif. Enfin, l'approche pessimiste creuserait de façon conséquente dans la marge d'autofinancement.

Le Président indique que le budget sera passé en revue chapitre par chapitre, la discussion étant ouverte.

Ad 1. Administration générale - pages 1 à 4 (bleues)

ad Aides et subventions : 151.3653.00

M. le Conseiller Alain Perreten rappelle qu'il était intervenu lors de l'assemblée du Conseil du 22 juin dernier, au point des « Divers et propositions individuelles » pour suggérer à la Municipalité de réintégrer dans le budget 2021 le soutien de la Commune en faveur de la presse régionale, en particulier du journal Le Courrier. Lors de cette intervention, il signalait notamment la mort du journal Le Régional, la fin rapide d'une démarche originale intitulée Micro et les difficultés de la presse, de l'illustré entre autres.

Dans le présent budget 2021, la Municipalité n'a pas suivi cette proposition, peut-être pour laisser le soin et la responsabilité de la décision finale au Conseil, dont acte. Il n'est pas à douter que Savigny se doit de manifester son soutien à une information de qualité et surtout de portée régionale et cela pour ne pas être considérée comme une curiosité particulière ou un astre gravitant en dehors de la galaxie de ses communes voisines. Le média papier garde toute son actualité et demeure un support profitable à la population, aux diverses associations, clubs, et autres entités culturelles et à l'information officielle. Le soutien, à savoir de CHF 31'000.00, ne constitue pas une contribution à bien plaisir. Il incorpore une contrepartie profitable et appréciée, puisque le journal Le Courrier sera ou serait distribué chaque semaine de parution à l'ensemble des ménages savignolans. Actuellement, il compte 110 abonnés réguliers. Selon la décision finale qui appartient à cette assemblée, 1550 ménages seraient désormais concernés, d'où une portée de diffusion très intéressante, ce qui serait aussi une bien modeste économie pour lesdits abonnés, mais non négligeable en ces temps de virus.

La position comptable concernée (anciennement 151.36.59) porte désormais le numéro 151.3653 Aides et subventions. En conséquence, M. le conseiller Alain Perreten dépose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

Le compte de charge 151.3653 Aides et subventions est porté de CHF 8'500.00 à CHF 39'500.00 soit une augmentation de CHF 31'000.00.

Au vu de la décision qui sera prise par l'assemblée, qu'il espère positive, un second amendement sera déposé.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny ne veut pas s'immiscer dans le débat qui se tiendra au sein du Conseil, mais souhaite apporter un complément d'information en relation avec le montant de l'amendement. Le journal Le Courrier a modifié le montant de l'abonnement par ménage qui s'élevait précédemment à CHF 25.00 mais s'élève désormais à CHF 20.00. Si le choix du conseil est d'abonner l'ensemble des ménages sur le territoire de Savigny il faudrait prendre en compte un montant de 31'500.00.

Ad 2. Finances - pages 4 et 5 (bleues)

ad Droits de mutation : 210.4040.00

M. le Conseiller Alain Perreten précise que selon la décision relative à la modification du compte de charges évoqué précédemment, il propose un second amendement. Les recettes conjoncturelles au bouclement des comptes laissent régulièrement apparaître de bonnes, voire de très bonnes surprises. Il cite en exemple la position des recettes dans les finances relatives aux droits de mutation qui est ainsi souvent agréablement dépassée. Afin de ne pas modifier le résultat final du budget tel que présenté et de faciliter ladite présentation, l'amendement 2 est déposé. Il concerne le poste 210.4040 dans les finances

AMENDEMENT

Le compte de recette 210.4040 Droits de mutation est porté de CHF 250'000.00 à CHF 281'000.00.

Il insiste sur le fait que cela correspond au montant de CHF 31'000.00 d'augmentation dans les charges. En conséquence seuls les totaux se trouveraient impactés, le résultat final étant inchangé.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que le résultat des comptes 2019 à la rubrique des droits de mutation était assez spectaculaire et elle espère que cela puisse se reproduire. Elle rappelle les chiffres des années précédentes : pour 2014 : CHF 144'000.00, pour 2015 : CHF 286'000.00, pour 2016 : CHF 283'000.00, pour 2017 : CHF 296'000.00 et pour 2018 : CHF 299'000.00.

Ad 4. Travaux - pages 10 à 14 (bleues)

ad Ordures ménagères et déchets : 450

M. le Conseiller André Peissard relève que les Communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux ont demandé à ce que leurs habitants puissent adhérer à la déchetterie. Il aimerait savoir combien de badges actifs ont été distribués aux familles de Savigny, ainsi que le nombre des badges remis aux Communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que 1548 cartes ont été distribuées pour les habitants de Savigny et 141 pour les entreprises de la Commune. Pully a distribué les cartes à une large échelle, en l'espèce 3'407. La Commune de Bourg-en-Lavaux les distribue à la demande, ce qui représente actuellement 199 cartes.

Ad Imputations internes et investissements - 3 pages non numérotées (bleu foncé)

ad Assainissement collecteur Rtes Lutry-Miguettes-Tantérine (dernière page)

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait savoir si le montant de CHF 803'250.00 englobe le montant des dépenses futures de la Tantérine.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny - après s'être assurée auprès de M. Cornut qu'il fait bel et bien allusion au nouveau préavis (08/2020) - relève qu'il n'est pas partie à ce montant. Le chiffre fait référence à des travaux terminés dont l'amortissement court depuis 2018. Les nouveaux travaux ne sont pas intégrés dans cet amortissement. Il s'agit de deux projets différents.

Ad Plan des dépenses d'investissement - 2 pages (roses)**ad Bâtiments et constructions : 503**

M. le Conseiller André Peissard relève que les rubriques 503.103 Parking complexe scolaire, 503.104 Terrain de football complexe scolaire déplacement et 503.105 Aménagement d'équipements sportifs pour le scolaire sont très certainement liés. La Municipalité peut-elle donner des détails, notamment s'agissant de leurs emplacements.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que s'agissant la permutation des différents éléments, le parking et la Coop provisoire sont prévus sur l'actuel site du terrain de foot d'entraînement. La Coop provisoire est liée au projet définitif de la Coop. Cela signifie qu'elle se réalisera seulement si le permis de construire est délivré pour le projet définitif de la Coop. Le parking aménagé sur le terrain de foot d'entraînement est destiné à rester. A terme, il servira de parking de décharge pour le Forum, tout comme dans le cadre de l'étude des « park & ride » et « bike & ride » qui se fait au niveau régional. Il s'agira d'un parking arborisé, d'une centaine de places, qui restera après le départ de la Coop provisoire. La participation financière de la Coop est importante dans la réalisation de ce parking. Si le parking se réalise, il conviendra de déplacer le terrain de foot d'entraînement qui prendrait place sur le petit terrain d'entraînement au sein du complexe scolaire, où se trouve l'actuel terrain de basket. Ce terrain de foot d'entraînement serait fait dans les normes et prendrait tout l'emplacement du terrain de foot actuel ainsi que du terrain de basket. Le terrain de basket et les pistes d'athlétisme de 80m et 100m et du lancer du poids seront déplacés et reconstruits dans les normes.

Au niveau routier, le projet de réfection de la RC 701 au pied de la Coop, sous réserve du crédit, serait réalisé une fois que la Coop définitive serait terminée. La route est en assez mauvais état. Par ailleurs ce projet englobe aussi une réaffectation de tous les alentours du Forum. Cela permettrait - avec le parking de délestage pour les grandes manifestations - de réduire l'impact des véhicules autour du Forum. Les places de parc du Forum seraient pour les commerces. Quant aux manifestations prévues au Forum, les véhicules stationneraient dans les hauts, sur le parking aménagé pour la Coop provisoire.

*

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le budget et ouvre la discussion sur l'amendement 1 présenté par M. le Conseiller Alain Perreten.

M. le Conseiller Alexandre Monod revient, comme il semble que cela soit le cas chaque année, sur le sujet du journal Le Courrier. L'année précédente la subvention avait été supprimée. Il ne reviendra pas sur le rôle d'une commune de financer la presse. En tant que citoyen, il a conclu un abonnement au journal Le Courrier, et doit ainsi faire partie de la septantaine d'abonnés que compte Savigny. Néanmoins, il relève avoir été désagréablement surpris par la lecture de ce journal. S'agissant du référendum relatif à l'achat des Alpes, il constate que le comité référendaire a fait publier deux communiqués de presse. En revanche aucun article n'est paru dans cette presse dite régionale et attachée aux collectivités locales. Il a fallu que le quotidien 24Heures le fasse. Pour sa part et indépendamment de tous les arguments présentés ces dernières années, c'en est un de plus, qui traduit sa déception qu'un journal local n'interprète pas l'entier des positions des différents mouvements citoyens dans la région.

*

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement 1

AMENDEMENT 1

Le compte de charge 151.3653 Aides et subventions est porté de CHF 8'500.00 à CHF 39'500.00 soit une augmentation de CHF 31'000.00.

L'amendement est accepté par 25 voix pour, 20 contre et 6 abstentions.

*

Le Président ouvre la discussion sur le second amendement présenté par M. le Conseiller Alain Perreten. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de l'amendement 2.

AMENDEMENT 2

Le compte de recette 210.4040 Droits de mutation est porté de CHF 250'000.00 à CHF 281'000.00.

L'amendement est accepté par 21 voix pour, 18 contre et 9 abstentions.

*

Le Président donne lecture des conclusions du préavis 09/2020 soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal 09/2020 du 25 septembre 2020 ;*
- *Ouï les rapports de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

- 1. D'adopter le budget 2021 tel que présenté et amendé,*
- 2. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

Le préavis 09/2020 est accepté à une large majorité, 2 voix contre et 3 abstentions.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

9.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

9.1.1 Référendum

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que le référendum a abouti en termes de récolte de signatures. 358 signatures étaient nécessaires et 534 signatures ont été attestées. L'objet sera donc soumis à la votation populaire sous la forme de la question suivante : « Acceptez-vous le préavis municipal 10/2020 tel qu'adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2020, accordant un crédit de CHF 1'560'000.00 à la Municipalité pour l'achat de l'Hôtel-Restaurant des Alpes, route d'Oron 1 ? »

9.1.2 Ancienne menuiserie Bastian

Le bâtiment a été fortement muré. Quelques mouvements avaient en effet été observés. La Municipalité avait également été informée du dépôt de pneus. Elle a donc pris contact avec le commandement de l'ASEL afin de recommander une certaine vigilance autour de cet immeuble ainsi qu'à Mollie-Margot, où passablement de problèmes ont été relatés. La police a ainsi pu constater et déloger à temps les individus qui occupaient ce bâtiment, certains étant déjà connus au sein de *squat* à St-Légier. La difficulté réside dans le fait que le bâtiment est en main privée, en l'occurrence il est la propriété de la Coop. Cela ne signifie pas que la Coop abandonne totalement cet immeuble, bien au contraire. L'immeuble se situe en zone agricole et les démarches ont été entamées auprès de la DGTL (direction générale du territoire et du logement) anciennement SdT, pour connaître les possibilités offertes hors zone à bâtir.

9.1.3 Vœux et remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie particulièrement l'ensemble du personnel de la Commune de Savigny, pour son engagement tout au long de l'année qui était très particulière, notamment lors de la première vague de la pandémie Covid. Les choses n'ont pas été simples ni pour la Municipalité - qui a dû fonctionner à quatre - ni pour le personnel ; qu'il soit ici sincèrement remercié. Elle remercie également ses collègues municipaux pour cette année à l'ambiance toute particulière.

Elle remercie également la secrétaire du Conseil. Même si elles n'ont pas eu l'occasion de travailler régulièrement ensemble Mme Martine Marro a néanmoins collaboré très étroitement avec le Greffe. La secrétaire s'en va mais l'amie reste. Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny se réjouit d'accueillir Mme Martine Aubry Morin et de pouvoir collaborer avec elle et avec le Bureau du Conseil.

Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes en famille, certes un peu réduites et surtout une année 2021 pleine de promesses spécialement avec les élections communales qui se profilent. « Enfin et comme le dit joliment le nouveau programme du Théâtre du Jorat, édition 2021 « *Touchons du bois !* » Alors, touchons du bois pour que l'année 2021 soit meilleure que 2020 ! »

9.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

9.2.1 Mollie-Margot

L'ensemble des travaux est terminé pour l'année. Restent quelques travaux de réfection à faire au printemps, ainsi que la pose du tapis final.

9.2.2 Locaux de la Voirie

Les travaux de maçonnerie de la halle froide sont terminés. Pour autant que la météo le permette, la pose de la structure devrait se dérouler dès la mi-janvier. Concernant les locaux de la cafeteria, des bureaux et des sanitaires, les travaux seront terminés à fin février 2021.

9.2.3 Vœux et remerciements

L'hiver est arrivé et M. le Municipal Gilbert Regamey profite de remercier toute l'équipe de la voirie toujours disponible et prête pour saler et dégager les routes communales ainsi que les places. Il adresse un grand merci à toutes les personnes qui sont toujours là pour des travaux en cours d'année et cela malgré les circonstances sanitaires. Il remercie particulièrement M. Joris Cornut, responsable de la déchetterie, pour qui rien n'est facile. Il souhaite également recommander à chacune et chacun de trier ses déchets avant d'arriver sur le site afin d'y passer le moins de temps possible. Il remercie encore M. Christian Feusi, Mme Isabelle Schori, M. Bertrand Pasche et tous les membres de l'administration pour leur disponibilité tout au long de l'année. Enfin, il remercie chacune et chacun ici présent pour les bonnes relations et l'acceptation des préavis présentés durant l'année. Il souhaite à toutes et tous une bonne année 2021 et surtout une bonne santé en espérant que les conditions sanitaires s'améliorent.

9.3 Informations données par M. Daniel Métraux

9.3.1 Vœux et remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie l'entier du service de conciergerie qui a beaucoup œuvré en particulier - mais pas seulement - lors de la première vague Covid, en accomplissant sans se plaindre et dans la bonne humeur de nombreux nettoyages supplémentaires, y compris dans les classes où il n'est pas toujours facile de faire respecter leur travail. Il tient également à remercier le personnel *in corpore* de la Commune pour son engagement durant cette année très particulière et qui s'est investi dans des conditions difficiles.

9.3.2 ORPC

Lors de la première vague du Covid-19, trois compagnies sur quatre de l'ORPC de Lavaux-Oron avaient engagées sur l'Est Vaudois. Lors de la deuxième vague la quatrième et dernière compagnie a été engagée, cette fois sur la partie centre, c'est-à-dire Lausanne. Toutes les personnes astreintes à l'ORPC ont été engagées jusqu'à la fin de l'année.

9.3.3 Bâtiments

Les travaux liés à l'éclairage à proximité du complexe scolaire et derrière le Forum sont terminés. Les lieux sont désormais éclairés la nuit avec des mâts solaires.

9.4 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

9.4.1 Comptage

Chaque année ont lieu les relevés pour les comptages d'eau. Cette année, pour les raisons sanitaires évidentes et afin d'éviter d'entrer dans les logements, les cartes seront déposées dans les boîtes aux lettres avec une lettre d'accompagnement. Seuls les relevés des bâtiments locatifs, commerciaux et industriels seront effectués.

9.4.2 Mollie-Margot

Les travaux sur les conduites de Mollie-Margot sont terminés. A première vue, le budget est respecté.

9.4.3 Travaux validés sur préavis

Les travaux validés sur préavis devraient débiter dans le courant des mois de mars-avril 2021.

9.4.4 Vœux & remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat souhaite à toutes et tous des bonnes fêtes de fin d'année. Il remercie son personnel qui a œuvré tout au long de l'année, ainsi que toute l'administration communale pour son engagement.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

10.1 Secrétaire - remerciements

Le Président remercie formellement Mme Martine Marro, secrétaire du Conseil communal pour l'excellent travail fournit ces 5 dernières années et, au nom des Présidents précédents, lui adresse encore de chaleureux remerciements.

La secrétaire souhaite à son tour remercier toutes les personnes présentes, Mme la Syndique, MM. les Municipaux, toutes les personnes qui travaillent au sein de l'administration, Mme Isabelle Schori, Mme Carmen Feijoo, Mme Kupferschmid et Mme Goyi, à la Bourse M. Bertrand Pasche et Mme Cécilia Ehrbar, Mme Laurence Libal au Contrôle des habitants, M. Vaccarello au Bureau technique et M. Christian Feusi, pour ces cinq années très enrichissantes. Elle remercie également et en particulier celles et ceux qui ont été membres du Bureau et auprès de qui elle a beaucoup appris. C'est avec un petit pincement au cœur mais une entière confiance qu'elle cède sa place à Mme Martine Aubry Morin.

10.2 Couverture 5G

M. le Conseiller Pascal Beaujouan souhaiterait savoir ce qu'il en est d'une éventuelle couverture 5G sur la Commune.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique ne pas avoir eu de retour sur le projet en zone agricole d'Eden Roc. Ce projet, dont le dépôt date de plus d'une année et demie, est situé hors zone ; il est dès lors de la compétence de l'Etat. A ce jour, aucune autre demande n'a été déposée à l'exception de celle pour Mollie-Margot. Or, le seul endroit où le propriétaire pourrait accepter d'implanter une antenne 5G est la petite place sise à côté du restaurant.

C'est toute la difficulté puisque d'une part Mollie-Margot est très mal desservie et d'autre part une antenne au milieu du village soulèverait beaucoup de réticences et/ou d'inquiétudes que ce soit sur un plan sanitaire ou paysager. Quoi qu'il en soit l'Etat de Vaud n'a pas encore levé son moratoire concernant les antennes 5G, ce qui signifie qu'il ne délivre pour l'instant pas les autorisations. La presse, a fait écho de cinq communes désignées pour faire des tests, dont notamment la Commune d'Yverdon. Ainsi des antennes ont été implantées sans même demander l'autorisation. Cela étant, il n'y a pour l'instant de la part des opérateurs pas de velléité à développer le réseau 5G sur le territoire. De plus, il semblerait que Swisscom souhaite plutôt développer la fibre optique. Il faut néanmoins garder à l'esprit que la fibre n'atteindra pas toutes les régions du territoire de la Commune de Savigny.

10.3 Référendum - Hôtel-restaurant Les Alpes

Mme la Conseillère Josée Martin revient sur le référendum déposé. Lors de la séance du 5 octobre 2020, il y avait une certaine urgence s'agissant de l'achat de l'Hôtel-restaurant des Alpes. Elle souhaiterait savoir si la votation du mois de mars aura toujours un objet ou l'affaire sera-t-elle déjà réglée en raison de l'urgence.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que c'est bien là que réside toute la difficulté. Le référendum a abouti ; l'objet doit ainsi être soumis au vote populaire. Personne n'a la garantie pour l'instant que l'objet sera encore disponible au mois de mars. Si le propriétaire vend, il n'y aura plus d'objet. En revanche, la question reste ouverte en cas de mise en faillite, la procédure étant assez longue. C'est finalement sur la décision du Conseil communal que le référendum porte. Elle rappelle que la Commune n'a pas signé d'exclusivité avec le propriétaire, ce qu'elle n'est au demeurant pas autorisée à faire en tant que collectivité, ni de vente à terme qui impliquerait l'avancement d'un financement (ce que Savigny ne peut pas faire sans l'autorisation du Conseil Communal). Il n'y a ainsi pas de garantie, mais dans l'incertitude, il a finalement été décidé que cela valait la peine de soumettre cette question à la votation populaire, puisque c'est également le souhait d'une partie de la population.

M. le Conseiller Marc Cornut est plutôt fâché. Le Conseil communal avait pris une décision. Il a été surpris voire perturbé par les arguments utilisés par le comité référendaire. Deux des principaux arguments avancés et qui ont influencé les décisions des signataires étaient de dire qu'il y aurait une augmentation sérieuse de l'endettement et un risque même certain d'une augmentation du taux d'imposition. Or ces arguments sont totalement faux si on en croit ce qu'a dit la Municipalité. Elle n'a pas parlé d'augmentation de la dette ou d'augmentation des impôts. « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil » derrière les remerciements adressés à la Municipalité pour son travail, ce qui est tout à fait correct, normal et justifié, par rapport au budget, aux comptes et à la tenue de la commune, il n'apprécie pas qu'avec les arguments avancés par le comité, on traite tout simplement la Municipalité de menteuse. Cette situation l'a perturbé et il est profondément déçu. De ce fait il encourage la Municipalité à aller de l'avant - autant que faire se peut - pour l'achat des Alpes. Il adresse également ses bons vœux à toutes et tous.

M. le Conseiller Fabrice Portmann aimerait savoir quel est le montant des dépenses pour un référendum.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que les citoyens devront se prononcer sur le référendum le 7 mars 2021, journée de votations et d'élections communales. Concernant les frais, il faut tenir compte principalement de l'impression de la brochure contenant l'argumentaire du comité référendaire et les arguments de la Municipalité. Mme Schori a pris contact avec l'imprimeur ; il faut compter avec un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 7'000.00.

10.4 Arrêté Covid du 19 novembre 2020

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher aimerait intervenir sur l'interprétation municipale de l'arrêté Covid du 19 novembre 2020, en particulier l'art. 4a al. 2 lettre b) qui prévoit que « les groupes politiques peuvent se réunir au-delà de cinq personnes, en particulier pour préparer une séance du conseil communal ». En effet, après avoir contacté la direction des affaires communales et des droits politiques, M. Vincent Duvoisin, directeur de ce secteur lui a confirmé la possibilité de réunion présentielle pour autant que les mesures sanitaires prévues pour le Conseil communal soient appliquées, comme cela a été d'ailleurs le cas pour le Conseil du 5 octobre 2020. Il regrette que la Municipalité ait pris une décision communiquée le 27 novembre interdisant aux groupes politiques de se réunir en particulier pour préparer la séance du jour. Cette décision municipale était donc contraire aux droits politiques et il tenait à le relever.

10.5 Tableau des investissements

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaite revenir sur le tableau figurant en page 8 du 27^{ème} rapport de la Municipalité. Le coefficient fiscal d'équilibre passe de 73,6 à 96,3. Il rappelle également que le plafond d'emprunt de cette législature est de 29 millions. Il était de 27 millions pour la législature précédente. Certes il s'agit de prévisions mais il souhaiterait savoir comment la Municipalité prévoit d'endiguer le déficit chronique ascensionnel, tout comme l'endettement.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny admet que les investissements peuvent paraître abyssaux. Cela a toujours été le cas dans le cadre des projections, lors de l'inscription des éléments qui font partie du plan financier, mais il est utile de rappeler que tous les objets ne sont pas forcément réalisés. Dans ce tableau figurent essentiellement les charges. Il est nécessaire d'également évoquer les revenus liés à certains de ces projets d'investissement. Ainsi, on y trouve par exemple une partie des coûts d'équipements liés au plan d'affectation village-centre. Une partie sera financée dans le cadre de la convention signée avec les différents propriétaires pour un montant de CHF 940'000.00. Il y aura également une participation liée à la taxe communautaire que le Conseil avait votée et qui permettra de ventiler certains montants pour une somme totale d'environ CHF 600'000.00. Les taxes de raccordement unique estimées pour les deux projets à CHF 420'000.00 se trouvent dans un compte affecté mais cela permettra néanmoins d'augmenter la marge d'autofinancement.

Il s'agit d'une projection d'investissements. Au cours d'une législature les projets sont longs à consolider. A titre d'exemple, le plan d'affectation Village Centre a nécessité une législature. Je ne parle même pas du projet d'une nouvelle Coop qui a été évoqué il y a 25 ans. Les points à valider sont nombreux et parfois les priorités des propriétaires changent. Il convient néanmoins de considérer également les revenus, en termes d'habitants, même si cela engendre aussi des charges. Il paraît nécessaire d'investir pour la qualité d'une commune. Le choix d'être sur la réserve peut être compris ; il est bien évident que les investissements doivent être maîtrisés et, malgré un endettement supplémentaire, le fait d'investir pour la qualité du village en vaut la peine. L'ensemble de la Municipalité partage cet avis. Le Conseil est ensuite libre d'adopter une autre position lors du vote des préavis.

10.6 Pistes cyclables

M. le Conseiller Philippe Grosfillier relève que depuis cet été de nouvelles pistes cyclables ont été créées dans le Canton. En résumé, selon une communication officielle de l'Etat de Vaud du 2 juin 2020, l'Observatoire de la mobilité projette que, d'une part, jusqu'à 10% des utilisateurs des transports publics pourraient se tourner vers la voiture à la fin du confinement et que, d'autre part, la pratique du vélo a fortement augmenté durant le confinement. Ainsi le Canton a souhaité mettre en place des mesures inédites et nécessaires et accompagner au mieux la reprise des déplacements pendulaires et la cohabitation entre les vélos et la voiture au fil des étapes de déconfinement. Il cite « *De fait le Canton créera durant l'été cent kilomètres d'aménagements cyclables provisoires sur les routes hors traversées de localités qui sont de sa compétence. Les tronçons identifiés sont proches des agglomérations ou reliés aux centres régionaux, leur largeur suffisante permet le marquage de bandes cyclables tout en garantissant les déplacements et la sécurité de l'ensemble des modes de transports* ». Il se permet d'insister sur cette dernière phrase. A regarder la route entre Savigny et la Claie-aux-Moines, il doute que cette sécurité soit garantie pour tous les utilisateurs. Toujours dans ce communiqué du Canton, figurait un aspect qui faisait appel aux projets communaux. « *Afin de garantir la continuité et la sécurité des aménagements, les tronçons en localité de compétences communales doivent être également aménagés. Le Canton lance ainsi un appel aux communes vaudoises afin qu'elles priorisent la réalisation de projets favorisant les déplacements à vélo et mettent en oeuvre des mesures provisoires renforçant l'attractivité des réseaux de mobilité cyclable, comme par exemple le marquage de bandes cyclables, l'affectation d'une voie de trafic individuelle motorisée, de places de stationnement, l'autorisation de circulation des vélos dans les couloirs de bus, le jalonnement d'itinéraires locaux et l'aménagement de parkings à vélos* ».

M. le Conseiller Philippe Grosfillier souhaiterait savoir si la Municipalité projette de suivre le bon exemple montré par le Canton.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que les pistes cyclables sont intégrées dans le projet de réaffectation de la RC 701, en traversée de localité de Savigny. S'agissant de la communication de la Présidente du Conseil d'Etat, il faut savoir qu'avant cette décision les pistes cyclables étaient extrêmement réglementées. Elle cite le douloureux exemple de la route d'Oron, projet pour lequel le Canton avait réclamé plusieurs changements. Si le Canton accepte désormais pour toutes les pistes cyclables autant de largesses réglementaires que cela semble être le cas, Savigny ne peut qu'en prendre acte. Il est toutefois surprenant que les règlements aient soudainement disparus.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier relève que c'est justement son sentiment, à savoir qu'il n'y a effectivement désormais plus de règlement. C'est un peu « *on a décidé de mettre des pistes cyclables, alors on en met où on veut* ». Il a pensé que la piste entre Essertes et Oron visait à favoriser la fusion des communes (rires). En revanche, entre Savigny et la Claie-aux-Moines il sera difficile de croiser un camion et deux vélos en même temps « *Vous allez perdre quelque chose dans le passage, soit un cycliste soit un bout de rétroviseur* ».

Toujours en lien avec « ces histoires de peinture » et puisqu'il n'y a plus de règlement, est-il possible de prévoir ou de demander au Canton de peindre un passage piéton à la hauteur de l'Ancienne-Poste et Nialin, ce passage ayant toujours été refusé ? Serait-il envisageable d'en faire de même en bas de la route de Pré-la-Pierre, à la sortie de Savigny ? Nombreux sont les jeunes qui prennent le bus pour Mézières et qui doivent traverser la route où les véhiculent roulent déjà passablement vite en sortie de village.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond que la Municipalité a également été surprise. Ces pistes cyclables ont été marquées, sans l'avis de la Municipalité. Elles s'arrêtent au panneau 60km/h et la Commune est mise devant le fait accompli et doit s'adapter. Il souligne néanmoins qu'il y a moins de largeur au centre du village pour les marquages. S'agissant des passages piétons, M. le Municipal Regamey a rencontré, une dizaine de jours auparavant, M. Brun, responsable de la signalisation du Canton. Il lui a posé la même question, à savoir que si le Canton « marque n'importe comment » la Commune de Savigny est-elle autorisée à faire de même. La réponse est naturellement négative. La pose du moindre écriteau est soumise à des mises à l'enquête et autres tracasseries. Pour les passages piétons et comme déjà expliqué depuis longtemps, la Commune ne peut pas décider de leur implantation ou non. C'est en fonction du nombre d'utilisateurs à l'heure que cela se décide. Cela implique qu'il faut désormais s'exprimer prudemment sur l'usage des passages piétons, puisqu'il existe un risque certain qu'un passage piéton peu actif et/ou qui ne remplit pas les conditions soit purement et simplement supprimé.

M. le Conseiller Philippe Grosfillier ajoute que s'il faut tenir les comptes du nombre de personnes qui traversent à un endroit pour justifier un passage piéton, il serait amusant de faire une statistique sur le nombre de vélos qui empruntent les pistes cyclables entre Savigny et la Claie-aux-Moines. Même s'il admet que ce n'est pas la bonne saison pour faire du vélo, il doute qu'il y ait vraiment des utilisateurs.

M. le Municipal Gilbert Regamey revient sur la piste cyclable de la route d'Oron. Alors que Savigny souhaiterait faire une portion de trottoir sur son territoire « et c'est une éternelle bagarre » elle se voit répondre qu'il n'est pas possible de prendre un mètre carré de zone en terres agricoles. Or depuis l'entrée de Savigny jusqu'au giratoire, le Canton s'est, pour sa part, servi d'un hectare de zone agricole pour la réalisation de la piste cyclable qui, comme indiqué par M. le Conseiller Grosfillier, voit circuler un vélo par jour si tout va bien. Il n'a évidemment rien contre les vélos mais les projets devraient être réalisés dans des proportions réalistes.

10.7 Plan de classement des arbres

Mme la Conseillère Josée Martin revient sur la séance du mois de mars 2020 lors de laquelle il a été abondamment parlé du plan de classement des arbres. Le Conseil a été informé que ce plan de classement et son règlement seraient traités d'ici la fin de l'année. La question des arbres est importante aujourd'hui en raison de la situation climatique critique et les arbres ont leur rôle à jouer. Ce sujet a donc une certaine importance. Elle souhaiterait dès lors savoir où en sont les démarches et quand le plan de classement et son règlement seront mis à l'enquête.

M. le Municipal Gilbert Regamey admet que le sujet a été discuté au mois de mars. Il convient de relever qu'ensuite des problèmes sanitaires liés au Covid-19, il n'a pas été simple de gérer le sujet. La Municipalité a cherché un mandataire pour faire ce travail. Le mandat vient être attribué à M. Favre. Il convient également de tenir compte des travaux du Canton qui revoit ce classement des arbres. Il est ainsi déconseillé d'aller trop vite de l'avant, en ce sens qu'il faut attendre que le Canton ait fait son plan de classement afin que la Commune puisse s'y rapporter. En effet, si la commune va à l'envers du plan cantonal, elle devra recommencer son propre plan. Ces travaux devraient se faire en 2021. Il y a peut-être une possibilité - c'est ce à quoi M. Favre travaille actuellement - de collaborer avec le Canton à une élaboration parallèle de ce projet.

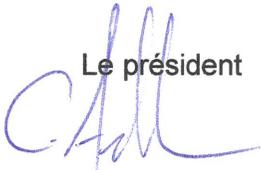
10.8 Propriété sise à la route des Miguettes 22

M. le Conseiller Fabrice Portmann a pu lire dans la presse qu'il y avait un nouvel acquéreur de l'immeuble de la Route des Miguettes 22. Il souhaite savoir s'il y a des discussions avec la Municipalité par rapport à d'éventuelles transformations des lieux ou le but de cette société.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que la Municipalité a eu un contact avec l'acquéreur, avant l'achat, afin de le renseigner sur les possibilités qu'offre le domaine. Certains pourraient s'imaginer y implanter un centre équestre, d'autres un espace de loisirs, etc. Or, la réglementation du plan spécial est très stricte au niveau de cette parcelle, à savoir qu'il n'est pas possible d'y faire plus que ce qui existe déjà.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 1^{er} mars 2021.

La séance est levée à 21 h. 53.

Le président

Christian Aeschlimann

La secrétaire

Martine Marro



CONSEIL COMMUNAL
SAVIGNY